

2 Politique

Election des bureaux des conseils locaux Les élus seront connus dimanche

MAM & O'. N.

Libreville/Gabon

Toutefois, dans certaines collectivités locales, d'aucuns relèvent une certaine inadéquation entre le nombre de candidats présentés par le Parti démocratique gabonais (PDG) et celui prévu par la loi. C'est le cas dans la commune d'Akanda (Estuaire) et à Okondja (Haut-Ogooué).

L'ELECTION des bureaux des conseils locaux (municipaux et départementaux) a lieu ce dimanche 3 février 2019 sur l'ensemble du territoire national. Plus de deux mois après les élections couplées (législatives et locales) et après la proclamation des résultats par le Conseil d'Etat, les équipes dirigeantes des mairies et des assemblées départementales seront renouvelées cette fin de



Le ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha.

week-end. Cinq ans après, les différentes localités du Gabon devront bénéficier de l'expertise d'autres compatriotes qui auront entre autres pour mission, de veiller et participer à l'épanouissement des populations. L'élection du mois d'octobre dernier a permis au Parti démocratique gabonais (PDG) d'engranger une large majorité dans la quasi-

totalité des communes et départements du pays. A côté de cet exploit, certaines formations politiques ont également pu se démarquer. Tout comme des indépendants qui se sont aussi engagés dans cette course. Dans ce cas, d'aucuns s'accordent à dire que pour certains bureaux où ils ont obtenu la majorité, le PDG dirigera d'emblée. Et pour



Le maire sortant de Port-Gentil, Apérano, lors d'un précédent vote.

d'autres, le jeu des alliances ou l'idée d'une cogestion n'est pas à exclure. Par ailleurs, rappelons que c'est en 2014 qu'a eu lieu la dernière élection des bureaux des conseils municipaux. A cette époque, l'actuelle ministre de la Défense nationale prenait les commandes de la mairie de Libreville et départementaux. C'est à cette occasion,

par exemple, que Rose Christiane Ossouka Raponda fut élue édile de Libreville. Faisant d'elle la première femme maire de la capitale politique gabonaise... Cette fois, toujours dans la première ville du Gabon, contrairement à l'élection de 2014 où il avait eu recours aux voix des élus du CLR pour faire élire sa can-

didate, le parti au pouvoir n'aura pas besoin d'un allié pour assurer l'élection de son candidat Léandre Nzue. Puisque il est largement majoritaire. Sauf si, certains conseillers "pdgistes" choisissent de trahir les consignes de leur hiérarchie. C'est sans doute sur cette hypothèse que le président du CLR, Jean-Boniface Assélé, a déclaré sa candidature hier... Autre fait à relever dans l'ensemble, l'inadéquation entre le nombre des membres des bureaux prévus par la loi (décret N°0818/PR/MISPID) et celui des candidats investis par le PDG dans certaines collectivités locales. C'est le cas au conseil municipal d'Akanda où la loi prévoit un maire et trois adjoints, mais où le parti au pouvoir a investi un maire et quatre adjoints. Même cas de figure dans la commune d'Okondja...

Élection du bureau du conseil municipal de Libreville Jean Boniface Assélé candidat !

L.R.A.

Libreville/Gabon

Cette décision vient en réaction à ce qu'il considère comme étant une "violation", par le PDG, de la charte de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence, surtout au niveau du choix de ses candidats à Libreville. C'est ce qui sort de sa déclaration d'hier au siège du CLR.

TOUT est parti de la publication, jeudi, par les instances du Parti démocratique gabonais (PDG) de la liste de ses candidats aux bureaux des différents conseils municipaux et départementaux. Cette initiative du parti au pouvoir, locomotive de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence a suscité la colère du directoire du Centre des libéraux réformateurs (CLR) de



Une vue des militants du CLR lors de la déclaration du chef du parti.

Jean-Boniface Assélé. Une formation politique membre du même groupement politique que le PDG, et qui, lors du mandat finissant, était en cogestion avec le PDG à la mairie de Libreville. Ce qui a le plus suscité l'ire du président du CLR, est surtout le fait que le PDG accorde deux postes de maire adjoint au SDG, un parti qui, selon lui, n'est pas membre de la majorité qui soutient la politique du président Ali Bongo Ondimba. Il s'agit d'Édouard

Nziengui Nziengui (4e adjoint au maire de Libreville) et Igor Landry Mendome Mbira du même parti inconnu (2e adjoint au maire du 5e arrondissement de la capitale). Face à cette situation, M. Assélé a donc dénoncé ce qu'il appelle une "violation flagrante de l'esprit et de la lettre de la charte de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence". Il rappelle que le texte fondateur de ce groupement politique énonce que "la charte de la majorité républicaine et so-



Jean-Boniface Assélé lisant sa déclaration.

cial pour l'émergence se définit comme un regroupement des partis légalement reconnus, de regroupements à caractère politique d'élus et de personnalités qui proclament leur attachement aux valeurs républicaines et leur soutien total au candidat investi par le PDG, Ali Bongo Ondimba, et s'engagent à soutenir son programme politique tout au long de son mandat." Le fondateur du CLR convoque en outre l'article 3 du même texte, lequel concerne les conditions

d'adhésion d'un nouveau membre. Celui-ci doit faire l'objet d'une décision du président de la majorité après avis favorable des autres membres. "Elle (adhésion) est en outre matérialisée par la signature de la présente charte." Autant de rappels statutaires pour récuser la qualité de membre prêtée à certains partenaires du moment, mais aussi pour "clamer haut et fort la légitimité de ses prétentions (CLR) à être considéré comme partie prenante à la question des

exécutifs locaux de son bord politique". Tant à ce jour, le CLR n'a jamais démissionné de ladite majorité. Au contraire, il s'est plutôt illustré par son soutien actif lors des présidentielles de 2009 et 2016, mais également lors du second tour des élections législatives du 6 octobre 2018 au premier siège du 4e arrondissement de la commune de Libreville face au candidat du Rassemblement Héritage et Modernité (opposition). Le CLR appelle donc le parti au pouvoir au respect de ses engagements contractuels. Mais, en attendant, son président annonce sa candidature à la mairie de Libreville. Tout comme, soutiendra-t-il, le CLR présentera des candidats à tous les postes des exécutifs locaux dans lesquels il dispose des conseillers. "Adviennne que pourra !", s'est exclamé Jean-Boniface Assélé.

PDG

Appel au respect des orientations du secrétariat exécutif

E L

Libreville/Gabon

PRÉSIDENT de la commission permanente de discipline du Parti démocratique gabonais (PDG), Guy Benjamin Ndoumou était, le 30 janvier dernier, face aux hommes et femmes des médias. C'était au cours d'un point-pressé qu'il a animé, au siège du PDG, sis au

quartier Louis, dans le 1er arrondissement de la commune de Libreville. Occasion pour lui d'appeler l'ensemble des élus locaux, les militantes et militants du PDG "à respecter scrupuleusement les orientations du secrétariat exécutif". De ce fait, il a tenu à rappeler qu'à la veille des dernières élections jumelées, une note d'orientation du secrétaire général du PDG, Éric Dodo Bounguendza, élaborée sur "les hautes instructions du distingué camarade président du

PDG, Ali Bongo Ondimba, mettait en exergue la nécessité pour les militants d'être exemplaires dans la désignation des représentants du parti à l'Assemblée nationale et dans les bureaux des conseils locaux". Aussi, a-t-il exhorté, les uns et les autres à se soumettre aux valeurs de discipline et d'unité consacrées lors du dernier congrès ordinaire avancé du PDG. En outre, il a laissé entendre que, sur instructions du distingué camarade président, en tenant

compte des orientations du secrétaire général, la commission qu'il préside a procédé à l'examen de soixante-seize dossiers (76) répartis dans l'ensemble des provinces du pays. "Au terme de cette procédure, conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur, les résultats et décisions de l'instruction des différents dossiers seront rendues publiques par les canaux appropriés".



Le président de la Commission de discipline du PDG, Guy Benjamin Ndoumou, lors de son intervention.